

**Transactions sur actions propres**  
**Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 30 mars 2026 au 3 avril 2026 (inclus)**  
*Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025*

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 30 mars 2026 au 3 avril 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 13 mai 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 45.995 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
30/03/2026	1.796	76,48	76,05	76,95	137.364	AQEU
30/03/2026	5.077	76,47	75,95	76,95	388.258	CEUX
30/03/2026	1.088	76,49	76,05	76,95	83.219	TQEX
30/03/2026	2.532	76,45	75,95	77,00	193.576	XBRU
31/03/2026	1.825	77,78	77,30	78,15	141.953	AQEU
31/03/2026	6.687	77,84	77,30	78,15	520.507	CEUX
31/03/2026	1.200	77,77	77,35	78,15	93.326	TQEX
31/03/2026	2.882	77,79	77,30	78,15	224.189	XBRU
01/04/2026	1.743	78,80	78,45	79,40	137.354	AQEU
01/04/2026	5.738	78,85	78,45	79,45	452.451	CEUX
01/04/2026	1.032	78,82	78,45	79,35	81.343	TQEX
01/04/2026	3.522	78,90	78,45	79,45	277.876	XBRU
02/04/2026	1.900	78,13	77,70	78,75	148.441	AQEU
02/04/2026	5.223	78,16	77,75	78,75	408.217	CEUX
02/04/2026	1.100	78,13	77,80	78,75	85.947	TQEX
02/04/2026	2.650	78,15	77,75	78,80	207.088	XBRU
<b>Total</b>	<b>45.995</b>	<b>77,86</b>			<b>3.581.110</b>	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



## Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 30 mars 2026 au 3 avril 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 3 avril 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.757.314 actions GBL représentatives de 9,6 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 31,7 %<sup>1</sup>.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »<sup>2</sup> pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

### **Xavier Likin**

Directeur Financier  
Tél: +32 2 289 17 72  
[xlikin@gbl.com](mailto:xlikin@gbl.com)

### **Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs  
Tél: +32 2 289 17 64  
[adonohoe@gbl.com](mailto:adonohoe@gbl.com)

## **À propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,0mds à fin décembre 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

<sup>2</sup> Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation